



FORMATION SPÉCIALISÉE — PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Risques psychosociaux prévenir et agir avec le CSE et la CSSCT

Une journée pour identifier les facteurs de risques psychosociaux, maîtriser les outils de prévention et savoir intervenir en tant que membre du CSE ou de la CSSCT.

1j/7h
DURÉE TOTALE

12
STAGIAIRES MAX.

< 2 mois
DÉLAI D'ACCÈS

100 %
TAUX DE RÉUSSITE

98 %
SATISFACTION

PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS

PUBLIC VISÉ

- Membres élus du CSE et membres de la CSSCT
- Direction d'entreprise, responsables RH et encadrants de proximité
- Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE
- Salariés désignés compétents (art. L.4644-1) et animateurs sécurité

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Il est recommandé d'être membre du CSE ou de la CSSCT pour tirer le meilleur parti des mises en situation.

POSITIONNEMENT

Une auto-évaluation adressée en amont permet d'adapter les études de cas aux situations réellement rencontrées dans l'entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

1 Comprendre les **risques psychosociaux** et leurs impacts sur la santé des salariés.

2 Identifier les **facteurs** de risques psychosociaux au sein de l'entreprise.

3 Maîtriser les **outils et méthodes de prévention** des RPS.

4 Savoir **intervenir efficacement** en tant que membre du CSE ou de la CSSCT.

5 Distinguer les **trois niveaux de prévention** — primaire, secondaire et tertiaire.

6 Utiliser le **modèle GOLLAC** pour structurer le diagnostic.

LE PROGRAMME EN UN COUP D'ŒIL

2 modules — 7 heures

MODULE 1 — MATIN

3 h 30

Identification des risques psychosociaux : définitions, cadre légal, facteurs et outils d'évaluation

MODULE 2 — APRÈS-MIDI

3 h 30

Prévention et gestion : stratégies, rôle du CSE, communication et intervention

TARIFS DE LA FORMATION

Journée complète — 7 heures · Tarifs nets de TVA

● INTRA-ENTREPRISE

1 000 € net de TVA

pour un groupe — jusqu'à 12 stagiaires

Sur votre site ou en classe virtuelle — cas adaptés à vos situations réelles.

● INTER-ENTREPRISES

400 € net de TVA

par participant

Sessions programmées — pour former un à trois élus.

Tarif tout compris — aucun frais supplémentaire : déplacement du formateur, supports pédagogiques, supports de formation dématérialisés et attestations sont inclus. **Tarifs nets de TVA** (art. 261, 4-4° a du CGI ; art. 202 A à 202 D de l'annexe II).

CADRE RÉGLEMENTAIRE & ORGANISATION

Cadre réglementaire, moyens et organisation

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE

● OBLIGATION DE PRÉVENTION

Art. L.4121-1 — L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et **protéger la santé physique et mentale** des travailleurs. Les risques psychosociaux relèvent pleinement de cette obligation.

● ÉVALUATION DES RPS

Art. L.4121-3 et R.4121-1 — Les risques psychosociaux doivent être **évalués et transcrits dans le document unique**, au même titre que les risques physiques ou chimiques.

● RÔLE DU CSE

Art. L.2312-9 — Le CSE **contribue à la prévention** des risques professionnels et peut **proposer des actions** de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

● LES SIX FAMILLES DE FACTEURS — LE MODÈLE GOLLAC

Le rapport du collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail structure le diagnostic autour de six axes : **l'intensité et le temps de travail**, les **exigences émotionnelles**, **l'autonomie** et les marges de manœuvre, les **rapports sociaux** au travail, les **conflits de valeurs**, et **l'insécurité de la situation de travail**. Ce cadre, repris par l'INRS et l'ANACT, sert de fil conducteur à la journée : il permet aux élus de passer d'un ressenti diffus à un diagnostic argumenté, opposable en réunion.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

● MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des documents supports sont mis à disposition des stagiaires : grilles d'analyse GOLLAC, trames de plan de prévention et fiches de conduite d'entretien. Ils peuvent être adaptés à l'entreprise.

● MOYENS TECHNIQUES

Salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, films et séquences vidéo, paperboard. L'ensemble des documents relatifs aux risques psychosociaux est remis aux participants sous forme de **supports de formation dématérialisés**. En classe virtuelle : plateforme de visioconférence et supports partagés.

● MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs disposant d'une expérience et de compétences adaptées à la prévention des risques psychosociaux et à l'accompagnement des instances représentatives du personnel.

ORGANISATION, ÉVALUATION & INFORMATIONS PRATIQUES

● MODALITÉS DE DÉROULEMENT

- Présentiel en intra-entreprise, sur le site du client
- Présentiel en inter-entreprises
- **Classe virtuelle** en visioconférence
- Groupes limités à 12 stagiaires maximum

● MÉTHODES & SUIVI

Apports théoriques et pratiques. Exposés, études de cas réels, mises en situation et jeux de rôle. Auto-évaluation en amont, émargement par demi-journée, grille d'évaluation et compte rendu de session.

● ÉVALUATION & SANCTION

- Évaluation des acquis en cours et en fin de formation
- Quiz, QCM et contrôle continu
- Mises en situation pédagogiques évaluées
- Attestation de formation et **attestation de compétences RPS**
- Questionnaire de satisfaction à chaud

● DURÉE & RYTHME

1 jour / 7 h

Journée continue

● HORAIRES

08:30 – 12:00
13:00 – 17:00

● LIEU

Sur site client

ou en classe virtuelle, partout en France

● ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap ; locaux et supports adaptables.

Référent handicap :
rh@forma-sauver.com

Programme détaillé des deux modules

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

2 modules — 7 heures

MODULE

1

IDENTIFICATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Matin — comprendre, situer juridiquement et diagnostiquer

3 h 30

Objectif — Savoir nommer, situer et repérer les risques psychosociaux dans son entreprise.

- ◆ **Ouverture** — présentation des objectifs et du programme, tour de table des attentes
- ◆ **Définition et enjeux** — qu'est-ce qu'un risque psychosocial ?
 - Les différentes catégories : stress, harcèlement moral et sexuel, agissements sexistes, **violences internes et externes** (incivilités, agressions du public)
 - Les enjeux pour les salariés et pour l'entreprise : santé, absentéisme, turnover, performance
- ◆ **Cadre réglementaire et obligations** — obligations de l'employeur, missions du CSE et de la CSSCT, jurisprudence
- ◆ **Identification des facteurs de risques** — facteurs organisationnels, relationnels et individuels
 - Le modèle GOLLAC et ses six familles de facteurs
 - Les facteurs à investiguer en priorité : **charge et intensité du travail**, autonomie, soutien et pratiques de management, **réorganisations** et changements, **télétravail** et outils numériques, exigences émotionnelles et relation au public
- ◆ **Outils d'évaluation** — méthodes, questionnaires, indicateurs et grilles d'analyse ; études de cas et exercices pratiques
- ◆ **Mise en situation** — identification des RPS dans des situations concrètes, puis débriefing

MODULE

2

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Après-midi — construire un plan de prévention et savoir intervenir

3 h 30

Objectif — Bâtir une stratégie de prévention et adopter la bonne conduite face à une situation avérée.

- ◆ **Stratégies de prévention** — prévention primaire, secondaire et tertiaire : ce que chacune permet et ne permet pas
- ◆ L'élaboration d'un plan de prévention des RPS et son intégration au document unique
- ◆ **Rôle et responsabilités du CSE et de la CSSCT** — missions en matière de prévention des RPS
- ◆ **Le droit d'alerte** (danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes) : conditions, procédure, enquête et suites
- ◆ **Le droit de retrait** — il suppose un **danger grave et imminent** et une appréciation contextualisée : il ne s'applique pas automatiquement à toute situation de stress, de souffrance ou de conflit
- ◆ **Communication et sensibilisation** — techniques pour sensibiliser les salariés, organisation de campagnes de prévention
- ◆ **Intervention en cas de RPS** — procédures à suivre lors de la détection d'une situation, écoute et orientation vers les bons relais. **Les élus et le référent harcèlement ne se substituent ni à un professionnel de santé, ni à l'employeur dans son obligation de traitement, ni aux autorités compétentes** : distinguer prévention collective, enquête et accompagnement individuel
- ◆ **Études de cas et jeux de rôle** — analyse de cas réels et mises en situation d'entretien
- ◆ **Clôture** — évaluation des acquis, tour de table et remise des attestations



INSCRIPTIONS & DEVIS

CENTRE AGRÉÉ CSE

CONCEPTION & COORDINATION PÉDAGOGIQUE

3 B rue Taylor — 75010 Paris
01 85 48 00 28
planification@centre-agree-cse.fr
www.centre-agree-cse.fr



ORGANISME DE FORMATION

FORMASAUVER SAS

RÉALISATION DE LA FORMATION

450 rue Baden Powell — 34000 Montpellier
04 11 95 03 89 · 06 14 47 47 63
contact@forma-sauver.com
Déclaration d'activité n° 76 34 08894 34
Réfèrent handicap : rh@forma-sauver.com